# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-5-75-41082

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "**
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

**SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX**
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57
50 F

nouvelle série
2ème année n° 14


## VIGNE

### Mildiou

Les fortes précipitations du 11 Mai ayant affecté l'ensemble du vignoble méridional ont favorisé notamment dans les vignes soumises à la submersion en Avril, l'installation de la maladie (basses vallées de l'Hérault, de l'Aude, et, dans le Gard).
Effectuer un traitement dans ces situations avant le 21 Mai.
Ailleurs, l'absence de formations de flaques d'eau persistantes dans les sols travaillés, par suite de la sécheresse sévissant dans le Midi depuis Octobre, ne crée pas de conditions favorables dangereuses.

### Eudémis

L'évolution des oeufs repérés dès la mi-Avril, et fin Avril, dans les situations sèches et ensoleillées a été entravée par les conditions climatiques survenues depuis dix jours : vent, basses températures de la semaine écoulée et pluies du 11 Mai.

Cependant de jeunes chenilles sont visibles dans les situations favorables : région de Perpignan, Narbonnais, Minervois. L'intervention dans ces régions pourra se situer aux environs du 20 Mai, après repérage des premiers dégâts (méthode curative, à l'aide d'un parathion acaricide ou d'un produit ayant ce même mode d'action).

Ailleurs, ne pas intervenir avant un prochain avis; rechercher les jeunes chenilles.

Dans certaines régions : Beaucaire, Bize-Minervois, Carcassonne, Limoux, Fenouilledes, le vol est faible.

Remarques

1°) Le vol de cochylis est très faible dans l'ensemble de la région.

2°) Des abonnés se sont étonnés que nous n'ayons pas mentionné dans la liste des produits autorisés contre les tordeuses de la grappe, les "produits composés" (15 matières actives avaient été citées). Une vingtaine de formules de produits composés associant insecticide et acaricide ou deux insecticides sont utilisables. Une trentaine de marques commerciales, certaines très connues dans le Midi, ont fait l'objet d'une autorisation de vente.

Leur emploi est fonction des matières actives contenues dans la formulation. Ces produits sont d'un emploi commode et utile lorsqu'on veut combattre plusieurs ravageurs en une seule application.

### Oïdium

Au cas où le soufrage a été appliqué juste avant les pluies du 11 Mai, il convient de renouveler de suite l'application sur cépages sensibles.

### Pyrale

Le réchauffement peut favoriser à nouveau la migration et traiter le cas échéant.

Le Chef de Circonscription,                Les Ingénieurs,

P. BERVILLE                CHRESTIAN - TISSOT - TROUILLON


Tirage du 14 Mai 1975                1 400 exemplaires


P 144


Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant : L. BOUYX

TOUTES CULTURES FRUITIERES

Département des Pyrénées-Orientales

Pou de San José

On observe depuis le début de la semaine (12 Mai) la dispersion des larves (essaimage) du Pou de San José dans la zone contaminée du département des Pyrénées-Orientales.

**Il est nécessaire de traiter avant le 24 Mai et de retraiter 8 ou 10 jours plus tard.**

Utiliser :

| | |
|---|---|
| méthidathion | 40 g/hl |
| oléoparathion | 25 g/hl |
| parathion émulsion | 30 g/hl |

Nous rappelons que les traitements préconisés par le Service de la Protection des Végétaux contre le Pou de San José sont obligatoires.

Nous rappelons également que la commercialisation des fruits provenant de la zone contaminée est très contrôlée, l'exportation de fruits porteurs d'insectes étant interdite.

BERVILLE - TROUILLON